



Imprimerie spéciale – 2, rue Romain Rolland – 21000 DIJON - CPPAP n° 1122 S 07665  
 Directeur de la publication : Edouard GUERREIRO - ISSN 0152-5859

N° 1299 du Lundi 15 Juillet 2019

Prix : 0,50€

Date de dépôt : Vendredi 19 Juillet 2019



## LA LETTRE de l'Union Départementale **FORCE OUVRIÈRE** de Côte d'Or

### Edito - Spécial Congrès de l'UDFO de Côte d'Or

#### Aux syndicats et

Chers(es) camarades,

« Voila bientôt 10 ans que vous m'avez fait l'honneur de me conduire à la tête de **l'UDFO de Côte d'Or** lors du 36° Congrès de 2010. Et il est déjà temps d'organiser le **39° Congrès de l'UDFO de Côte d'Or 2019**. Nous aurons l'occasion d'en reparler bien sûr, mais **je vous invite à noter cette date dans vos agendas**. Vous recevrez les circulaires et les informations nécessaires afin que ce Congrès se déroule d'aussi bonne manière que par le passé. La commission exécutive, les membres du bureau, la commission d'organisation et moi-même auront à cœur de vous accueillir à nouveau à l'Espace Tabourot à St Apollinaire. Le Congrès de l'UD est un moment très important pour nous tous, adhérents et militants **FORCE OUVRIERE** du département de la Côte

#### aux Adhérents.

d'Or. **Chaque** syndicat et chaque adhérent devra avoir à cœur de participer au congrès. C'est d'une importance capitale pour notre UD, et de fait, stimulera l'influence de notre organisation **FO** dans le paysage syndical départemental, et préparera l'avenir.

Dans une société en crise et le monde du travail en perpétuelle mutation, les salariés, à l'évidence, doivent tirer leurs forces de **l'organisation syndicale qui est la seule habilitée à les représenter et à les défendre** au quotidien.

La Confédération Générale du Travail **FORCE OUVRIERE** reste l'organisation syndicale libre et indépendante (des partis politiques, des religions et du patronat) la mieux placée pour représenter en toute liberté et indépendance, les intérêts des salariés et des agents.

Les militants(es) et les adhérents(es)

#### SOMMAIRE

Page 1-2..... Editorial  
 Page 9-10-11-12..... Retraites FO Dit Stop  
 Page 15 ..... Le coin des syndicats – Résultats FO

Page 4-5-6-7-8..... Congrès UDFO 21  
 Page 13-14... 2019 Manifestation FO à Paris 21 Septembre  
 Page 16..... Partenaires

syndiqués à **FO** mènent un combat permanent pour la défense et l'amélioration des conditions de vie et de travail (les salaires, les indices, les retraites, la Sécurité Sociale, le statut etc.).

Car les choses s'accroissent et se dégradent avec une crise qui s'installe durablement, avec les politiques d'austérité menées tambour battant par les gouvernements successifs. La richesse de l'organisation syndicale **FO**, et ce n'est pas la moins importante, est le résultat du dévouement actif et du travail incessant et acharné de ses militants. A l'Union Départementale des syndicats **FORCE OUVRIERE** de Côte d'Or nous apportons largement notre pierre à l'édifice par le travail de nos permanents, de nos militants, de nos salariés et de nos bénévoles.

Nous l'avons encore prouvé récemment le 9 Octobre 2018, le 31 Janvier 2019 avec la mobilisation des retraités, contre la CSG, pour la revalorisation des pensions. Le 19 Mars 2019 les camarades la Fonction Publique et du Privé, en grève et en manifestation à Dijon, étaient mobilisés pour l'augmentation du point d'indice, l'augmentation des salaires, la défense du service public et de la protection sociale, la défense des statuts, contre les suppressions d'emplois, la réforme territoriale, la réforme des Lycées et de la loi pour l'école de la confiance...

Depuis des mois, nous luttons contre la politique d'austérité du gouvernement qui érode notre modèle social républicain.

Ces mobilisations constituent un point d'appui pour la nécessaire riposte interprofessionnelle, public et privé, que nous devons engager pour faire échec à cette politique dévastatrice contre les droits collectifs. C'est dans ce cadre que se sont positionnés le **Comité Confédéral**

**National** de Septembre, et, plus récemment, la **Commission Exécutive de l'UDFO de Côte d'Or**.

Camarades,

Je vous invite dès maintenant au

**Congrès de l'Union  
Départementale des  
syndicats  
FORCE OUVRIERE  
de Côte d'Or  
4 et 5 Octobre 2019 !**

**Objectif ! 400 délégués !**

**C'est possible et atteignable,  
nous pouvons le faire, je  
compte sur vous !**

**Résister,  
Résister,  
Reconquérir !**



*En attendant de vous retrouver au  
Congrès, bonnes vacances à celles et  
ceux qui partent !*

Amitiés.

EG.



UNION DEPARTEMENTALE  
DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE  
DE CÔTE D'OR

\*\*\*\*\*

2, Rue Romain Rolland – 21000 DIJON

**39ème CONGRES**

**de l'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE de Côte d'Or**

**les vendredi 4 et samedi 5 octobre 2019**

**à l'espace Tabourot de la commune de Saint Apollinaire**

**Sous la Présidence  
d'Yves VEYRIER**

Dijon, le 26 juin 2019  
Réf : 19 – B61 – EG/MCA

**Circulaire n° 2 AUX SECRETAIRES DE SYNDICAT**

Cher(es) Camarades,

Nous vous prions de trouver, ci-joint, les premiers éléments relatifs à l'organisation du Congrès de notre Union Départementale.

Comme vous le savez, il aura lieu les **vendredi 4 et samedi 5 octobre 2019** à l'espace Tabourot de la commune de Saint Apollinaire (route de Quetigny), sous la **présidence d'Yves VEYRIER, Secrétaire Général Confédéral**.

**Nous vous demandons de lire, très attentivement, le document relatif à l'organisation du congrès et de remplir, très lisiblement, les feuilles d'inscription**, afin de permettre le meilleur déroulement possible de la phase de préparation.

Le rapport du congrès sera disponible dès la première quinzaine de septembre. Vous pourrez venir le récupérer à l'UD.

Nous vous remercions de l'intérêt, tout particulier, que vous porterez à la réussite de ces journées de congrès très importantes pour l'avenir de notre UD.

Vous devez faire en sorte qu'un maximum de camarades participe à notre congrès (au moins 4 camarades par syndicat). Il faut utiliser tous les moyens à votre disposition pour participer au congrès (droit syndical, heures de délégation, RTT, etc.).

**Attention ! Article XXII des statuts de l'UD : le calcul des voix au congrès se fera sur les timbres placés et payés sur l'année 2018.** D'après les statuts de l'UD, vos comptes 2018 doivent donc être soldés, dès le début de l'année 2019; le dernier délai et la date limite étant le **1<sup>er</sup> avril 2019**, pour pouvoir disposer de voix au **39<sup>ème</sup> congrès de l'UDFO de Côte d'Or**.

Amitiés syndicalistes

La Trésorière Générale  
**Andrée Claudine DURE**

Le Secrétaire Général  
**Edouard GUERREIRO**

**Organisation du 39ème CONGRES  
de l'Union Départementale des syndicats FORCE OUVRIERE de Côte d'Or**

**IMPORTANT - CIRCULAIRE N° 2**

Le Congrès se déroulera de la manière suivante :

**Judi 3 Octobre 2019 :**

À partir de 14 heures, au siège de l'Union Départementale FO de Côte d'Or  
2 Rue Romain Rolland-2100 Dijon

Réunion de la Commission Exécutive sortante élargie et des militants disposant de délégations au nom de l'Union Départementale.

Discussion et rédaction de la résolution générale.

**Vendredi 4 et Samedi 5 Octobre 2019 :**

Il s'agit du Congrès **PROPREMENT DIT** dont l'organisation se fera sur les bases suivantes :

**REPRESENTATION DES SYNDICATS**

Selon l'article XXIII des statuts de l'UD, elle se fera sur la base **des timbres U.D. réglés par les syndicats pour l'année 2018.**

Pour connaître le nombre de voix de votre syndicat, divisez par 10 le nombre de timbres **placés et payés à l'UD avant la date du 1<sup>er</sup> avril 2019,** ce qui vous donne le nombre de vos adhérents.

**REPARTITION DES VOIX SELON LE NOMBRE D'ADHERENTS :**  
(10 timbres par membre)

- \* à partir de 5 membres : 1 voix
- \* de 6 à 10 membres : 2 voix
- \* de 11 à 20 membres : 3 voix
- \* de 21 à 35 membres : 4 voix
- \* de 36 à 50 membres : 5 voix
- \* de 51 à 75 membres : 6 voix
- \* de 76 à 100 membres : 7 voix

Au-delà de 100 membres, une voix de plus est attribuée par tranche de 25 membres

*Exemple : un syndicat qui a payé 625 timbres UD en 2018  
 $625 / 10 = 62$  adhérents donc 6 voix*

## VENDREDI 4 OCTOBRE 2019 : ORDRE DU JOUR

**08 h 00** : Accueil des congressistes  
Vérification et pointage des mandats

**09 h 15** : Congrès extraordinaire : modification des statuts

**09 h 30** : Ouverture du congrès  
Installation du bureau du congrès et de la Présidence  
Présentation de l'organisation de la journée (par le responsable du comité d'organisation)  
Hommage aux disparus

**09 h 45** : Intervention de Monsieur le Maire de Saint Apollinaire (suivant ses disponibilités)

**10 h 00** : Mise en place de la Commission de vérification des mandats et de dépouillement  
Présentation du complément au rapport moral et d'activité par le Secrétaire Général de l'Union Départementale

**11 h 00** : Discussion sur les différents rapports

**12 h 00** : Pause et arrêt des travaux de la matinée

**13 h 00** : Repas

**14 h 30** : Reprise des discussions sur les différents rapports  
Rapport de la commission des mandats

**15 h 00** : Réponses du Secrétaire Général et vote des rapports moraux et d'activités  
de l'Union Départementale

**15 h 30** : Présentation, discussion et vote du :  
➤ Rapport financier (présenté par le trésorier)  
➤ Rapport de la commission de contrôle financier

**16 h 00** : Rapport d'activité AFOC (Association FO Consommateurs)  
Rapport de l'UDR (Union des Retraités)

**16 h 30** : Eventuelles modification des statuts – VOTE des statuts

**17 h 00** : Interventions des invités

**18 h 00** : Distinction pour services rendus aux camarades

**19 h 00** : Repas fraternel

**21 h 00** : Spectacle

## SAMEDI 5 OCTOBRE 2019 : ORDRE DU JOUR

**08 h 15** : Ouverture du congrès  
Installation du bureau du congrès  
Présentation de l'organisation de la journée (par le responsable du comité d'organisation)

**08 h 30** : Elections des Instances de l'Union Départementale :  
➤ Commission Exécutive  
➤ Commission des Conflits  
➤ Commission de Contrôle Financier

**09 h 15** : Présentation, discussion et vote de la résolution générale

**09 h 45** : Intervention des invités (éventuellement)

**10 h 30** : Résultats des élections des instances de l'UD  
Réunion de la Commission Exécutive pour l'élection des membres du bureau de l'UD

**10 h 45** : Présentation du bureau de l'UD  
Intervention d'Yves VEYRIER

**12 h 30** : Clôture du congrès

**Cher(es) Camarade(s),**

**Pour un bon déroulement des travaux de ces deux jours de congrès, des vendredi 4 et samedi 5 octobre 2019, nous insistons, auprès des délégués, pour qu'ils se présentent aux heures fixées pour l'ouverture et la reprise des séances du congrès.**

**Nous leur demandons également de se présenter, dès leur arrivée, au lieu du congrès, auprès des camarades chargés de :**

➤ **Contrôler et pointer les mandats,**  
➤ **Compléter les inscriptions pour le repas du midi,**  
➤ **Distribuer les documents du congrès.**

Le congrès est ouvert aux auditeurs, sur présentation de la carte syndicale à jour de cotisation à l'UDFO de Côte d'Or.

Bon et enrichissant congrès à tous.  
Préparons l'avenir de notre Union Départementale de Côte d'Or.

**Ensemble, portons  
notre Union Départementale  
toujours plus haut !**

## **LES CANDIDATURES A LA CE.**

La Commission Exécutive de l'U.D. se compose actuellement de 33 membres, élus par le Congrès.

Ces candidatures ne sont pas cumulables avec celles de la Commission des Conflits et de la Commission de Contrôle Financier.

Ces candidatures doivent être portées à la connaissance des délégués, dès l'ouverture du Congrès, sous forme d'une liste imprimée permettant ensuite le vote par mandat.

**Pour cela, il faut que les candidatures présentées nous parviennent avant le mercredi 4 septembre 2019, – imprimé jaune. (Il ne pourra être accepté par l'UD de candidatures présentées après cette date limite).**

Pour des questions d'organisation, qui comportera la période des vacances scolaires par exemple, nous vous demandons d'envoyer vos candidatures aux instances, le plus rapidement **pour le 4 septembre 2019**, si possible.

Dans le contexte actuel, où les droits des salariés sont attaqués de toutes parts, où la représentativité de FO est devenue la condition pour assurer notre présence dans les entreprises. la Commission Exécutive doit être constituée de camarades désirant apporter leurs connaissances, leur esprit militant, au travail collectif et interprofessionnel que requiert notre UD.

La charge de travail étant devenue très importante (surtout avec le développement syndical qui est le nôtre désormais et qu'il nous faut absolument poursuivre) il est impératif que les membres élus à la future commission exécutive, s'engagent à s'impliquer totalement dans le fonctionnement de l'UD et à participer aux réunions.

Ils devront être pleinement conscients qu'il s'agit de travailler dans le but d'augmenter notre rayonnement et notre efficacité. Il sera demandé aux membres de la CE, élus à l'issue du congrès, de prendre en charge et d'assurer le suivi de tout ou partie de certains secteurs de l'interprofessionnel, de même quelques tâches pour le compte de l'UD.

Cette organisation sera discutée et mise en place, en réunion d'organisation et de répartition des tâches, après le congrès.

Dès à présent, les candidats à la CE doivent sérieusement intégrer cette orientation et cette dimension, dans leur réflexion, en vue de leur candidature.

Les candidatures doivent être présentées **par un syndicat, à jour de cotisations, à la date du 31 décembre 2018. (Article XI des statuts – la date limite de régularisation est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2019).**

En revanche, quelque soit le nombre de voix de votre syndicat, le nombre de délégués, au congrès, n'est pas limité. Tous les adhérents à jour de leur cotisation (actifs, retraités ou privés d'emploi) peuvent participer au congrès.

Au contraire nous souhaitons que les participants soient le plus nombreux possible sur les deux jours.

## **A LIRE TRES ATTENTIVEMENT**

Pour la représentation de votre syndicat au congrès  
que vous appartient-il de faire impérativement ?

### **LES MANDATS**

#### **1 – VOLET n° 1 – imprimé (vert)**

Le syndicat conserve ce volet après l'avoir complété : **il devra être présenté, à l'ouverture du congrès, à la Commission des mandats.** Il est la preuve que les délégués, présents, sont bien mandatés par le syndicat.

#### **2 – VOLET n° 2 – imprimé (vert)**

Il est à retourner à l'UD, complété et signé, par le secrétaire syndical, **au plus tard le 4 septembre 2019.** Il ne pourra être accepté par l'UD de mandats présentés après cette date.

**Si, pour des raisons impérieuses de dernière minute, vous ne pouvez pas participer au congrès, il vous est possible de remettre votre mandat à un autre syndicat, ou à l'UD qui vous fera représenter par un autre Camarade.**

Les délégués doivent se présenter au congrès avec leur carte syndicale 2019 **à jour de cotisations.**

Le rapport d'activité et documents annexés sont envoyés ou tenus à disposition de tous les syndicats recensés à l'UD, aux Secrétaires d'Unions Locales, aux membres de la CE sortante, aux administrateurs des organismes sociaux.

Un exemplaire de ces documents sera remis aux délégués présents au Congrès.

Chaque syndicat peut produire un document sur son activité passée. Il sera publié en annexe du rapport d'activité de l'Union Départementale ou tenu à disposition des congressistes.

### **LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER**

Elle se compose de 3 membres, pris en dehors de la CE et de la Commission des Conflits, élus pour **3 ans** par le congrès.

Elle doit se réunir une fois par an, au moins.

Veillez nous faire parvenir vos candidatures avant le congrès, au plus tard, **le 4 septembre 2019** – (*imprimé saumon*).

### **LA COMMISSION DES CONFLITS**

Elle se compose de 5 membres, pris en dehors de la C.E. et de la Commission de Contrôle Financier, élus pour **3 ans** par le congrès.

Veillez nous faire parvenir vos candidatures avant le congrès, au plus tard, **le 4 septembre 2019** – (*imprimé rose*).

### **LES REPAS**

Le déjeuner du vendredi 4 octobre 2019, à midi, sera pris en commun à l'espace Tabourot à Saint Apollinaire. Il sera demandé une somme de **18 €** par participant.

**Le vendredi soir, à 19h30, nous organisons un repas fraternel et un dîner spectacle, ouverts à tous, en l'honneur de nos invités. Nous vous invitons à y participer nombreux (ses).**

**Il sera demandé une somme de 24 € par participant (comprenant le prix du repas et du spectacle).**

L'affiche du spectacle vous sera prochainement communiquée

**ATTENTION :**

Pour une bonne organisation de ces deux repas, nous vous demandons de vous soumettre aux dispositions suivantes :

**1 – Remplir les fiches (*imprimé mauve*, pour le repas de midi et *bleu*, pour le repas du soir) concernant les inscriptions au repas, et renvoyez à l'Union Départementale F.O. de DIJON, 2 rue Romain Rolland, avant le 4 septembre 2019.**

**2 – Régler à l'U.D., par chèque bancaire ou postal, avant le 4 septembre 2019, en indiquant le nom du syndicat et le nombre de repas retenus. Aucune inscription ne sera enregistrée ou prise en compte sans règlement, préalablement.**

## **DIVERS**

**AUDITEURS (TOUS LES SYNDIQUES FO) :** ils seront évidemment acceptés, **sur présentation impérative** d'une carte à jour de cotisation, d'une organisation **FORCE OUVRIÈRE** (syndicats, UDR, retraités, chômeurs, AFOC cotisations syndicales).

**RESOLUTIONS :** des projets de résolution seront remis, au cours du congrès, aux participants. Les syndicats auront, ainsi, toute latitude pour les examiner, les discuter et les faire amender, avant de les voter en séance.

**MODIFICATIONS DES STATUTS :** les syndicats, qui le souhaitent, peuvent demander des modifications des statuts de l'Union Départementale. Ces modifications de statuts devront être présentées, par écrit, à l'Union Départementale, **avant le 3 août 2019 inclus**.

**Nous rappellerons que ceux-ci ont été modifiés en 2013 afin d'être en conformité avec la loi de 2008.**

Pour la bonne organisation de notre congrès, la Commission d'Organisation du Congrès, avec le Secrétaire Général et la Trésorière Générale, vous demandent de suivre, de manière très rigoureuse, toutes les instructions ci-dessus et à venir.

Cela facilitera, à tous, l'organisation du congrès et évitera tout éventuel incident.

**Il est également, impératif, de respecter les dates pour les inscriptions.**

D'autres circulaires d'information vont suivre, dans les jours à venir (elles seront numérotées, pour une meilleure gestion de votre dossier : **39<sup>ème</sup> Congrès**).

Merci de les analyser précisément et de respecter leurs applications.

**L'ORGANISATION DU CONGRES SERA FACILITEE, SI TOUT LE MONDE APPLIQUE RIGOREUSEMENT CES RECOMMANDATIONS.**

Amitiés syndicalistes

**La Trésorière Générale**  
Andrée Claudine DURE

**Le Secrétaire Général**  
Edouard GUERREIRO

**Les Membres de la Commission d'Organisation :**

Franck LAUREAU, Pascal PETITBOULANGER, Emmanuel POUX, Raphaël FRENTZ, Eddy PONCET  
Laurent BAGET.

# Retraites : **FO** dit **STOP !**

Depuis plus d'un an le gouvernement, via le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, a ouvert une concertation sur la réforme des retraites annoncée par le président de la République.

**FO**, fidèle à sa tradition, n'a pas laissé la chaise vide et n'a jamais confondu concertation et négociation. Elle a porté, à chaque instant, ses analyses, positions et revendications.

**Cette réforme pourrait mettre en cause l'ensemble de notre système de retraites et ses régimes.**

Dès la première réunion, notre organisation a fait connaître qu'elle entendait défendre la retraite par répartition, garante de la solidarité intergénérationnelle telle que fondée sur le régime général et les régimes complémentaires, les régimes particuliers existants, le Code des pensions civiles et militaires de retraite.

**FO** s'est exprimée, dès l'origine, contre un régime universel par points remettant en cause les régimes particuliers, le calcul des droits à pension sur les annuités et les meilleures années de la carrière, et ouvrant la porte à un régime à minima et à la capitalisation individuelle pour celles et ceux qui en auront les moyens.

**FO** a aussi indiqué qu'elle s'opposait à toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite, que ce soit par report de l'âge légal ou allongement de la durée d'activité.

**Encore une fois, FO le dit : nous ne voulons pas de cette réforme systémique. Nous revendiquons le maintien de l'ensemble des régimes et dispositions qu'ils contiennent.**

**Pour FO, la retraite n'est pas  
une prestation d'assistance mais  
un droit que se sont constitué les  
travailleurs tout au long de leur carrière.**

## Un régime universel ?

Les réformes successives, notamment en 2008, conduisent d'ores et déjà à aligner les durées d'activité dans les différents régimes.

En 2023, il faudra 42 ans d'activité salariée pour tous. Si les âges de départ anticipés sont toujours possibles selon les régimes, cela sera de plus en plus théorique car le niveau de la pension sera amputé en fonction des années manquantes.

Un régime universel signifierait la fin des régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires. C'est la remise en cause de leurs acquis, qui reconnaissent les spécificités des situations, qu'elles soient du public comme du privé.

**Le régime universel est en lien direct avec la remise en question du Statut général, des statuts particuliers et les attaques contre la Fonction publique.**

## Un régime universel par points ?

Avec un système à points, où chacun acquiert des points en fonction de sa capacité à cotiser tout au long de sa carrière, le régime tend de fait à une forme d'individualisation des droits au détriment de ceux essentiellement fondés sur des règles collectives et en défaveur des plus précaires.

Aujourd'hui, le taux de remplacement (le rapport entre le dernier salaire et la première pension de retraite) tourne pour les salariés autour de 75% que ce soit dans le privé ou dans le public.

Avec un calcul sur l'ensemble de la carrière et non les meilleures années, ce taux de remplacement baisserait inévitablement et pour certains dans de fortes proportions avec un taux de 55% parfois...

L'objectif de la réforme s'inscrit dans celui de la baisse du déficit public. Ainsi, la loi de programmation des finances publiques vise à réduire les dépenses sociales de 30 milliards entre 2018 et 2022 pour compenser le déficit de l'Etat. Les branches vieillesse et famille devront contribuer à la réduction des dépenses.

**Comment, dans ces conditions, maintenir les retraites à hauteur, a minima, de 14 points du PIB actuels ?**

## 1 euro cotisé ouvre les mêmes droits : une fake news !

Le slogan est déjà caduc puisque différentes professions (indépendants, exploitants agricoles) cotiseraient différemment.

De plus, les salariés exclus du marché du travail avant 62 ans ne pourraient faire autrement que de prendre leur retraite dès cet âge, avec des pensions réduites, finançant de fait les majorations de pensions des personnes qui pourraient ou voudraient rester dans l'emploi au-delà.

Les droits contenus dans les régimes actuels et les mécanismes de solidarité pour les périodes de chômage, maladie, charges d'enfants etc, n'existeraient plus et seraient remplacés par des aides sociales.

**Le slogan politique du 1€ cotisé donnant les mêmes droits est de fait une tromperie. Le système projeté est totalement inégalitaire et porteur d'injustice sociale.**

## La retraite est un droit, pas une libéralité accordée aux anciens par les actifs.

### L'étatisation du système

Actuellement, les salariés du privé cotisent à l'AGIRC ARRCO, caisse de retraite complémentaire gérée par les organisations syndicales et patronales et qui sert à payer les retraites complémentaires.

**Demain, le système universel absorberait le régime complémentaire et ses réserves dans le budget de l'Etat, seul gestionnaire, qui aura toute latitude quant à son utilisation !**

## Quel âge de départ ?

Le système par points donnerait plus de liberté dans le choix de la date de départ ?

D'ores et déjà, pour celles et ceux qui le peuvent et le veulent, il faut travailler plus longtemps pour pallier la décote (manque de trimestres) ou bénéficier d'une surcote (augmenter le montant de sa retraite).

Le projet de réforme, même s'il maintenait un âge légal d'ouverture des droits (62 ans depuis la « réforme » de 2010), instaurerait en fait un âge minimum pour une pension minimale.

**Dans tous les cas, l'âge légal devient un leurre, si la pension servie à ce moment ne permet pas de « boucler les fins de mois » ...**

## Le montant des retraites ?

Aujourd'hui, notre système fonctionne par répartition : les cotisations du moment financent les retraites du moment et ouvrent des droits et des garanties pour le futur.

C'est un système contributif et solidaire intergénérationnel qui maintient le lien entre actifs et retraités. Pour le privé il est fondé sur le régime de base et le régime complémentaire (Agirc Arrco).

Le régime de base actuel calcule les retraites sur les 25 meilleures années pour le privé. Les pensions pour le public sont calculées sur les 6 derniers mois.

Le régime par points demeure par répartition mais le calcul des droits sera évalué sur toute la carrière, tant pour le privé que pour le public. Chacun « achètera » des points en fonction de sa cotisation tout au long de sa carrière.

Ce ne seront donc plus les 25 meilleures années qui fonderont le niveau de la pension mais seront incluses les moins bonnes, ou les 17 ou 18 « pires » années intégrant les aléas de la vie et les accidents de carrière : les périodes de chômage, de maternité, de temps partiels, petits boulots, périodes de formation, en excluant les années d'études.

**Avec un tel système, le risque est grand d'une baisse mécanique du montant des retraites et pensions, pouvant aller selon certaines estimations et certains scénarios jusqu'à 30% !**

## 62 ans ?

D'ores et déjà avec une durée de 42 ans de cotisation il est en réalité difficile de bénéficier du taux plein à 62 ans.

Mais, en outre, beaucoup de salariés du privé ne sont plus sur le marché du travail au moment de liquider leur retraite étant soit en invalidité, soit au chômage, ou encore assujettis à l'ASS, par exemple.

**Eux n'auront pas d'autre choix qu'une pension à minima.**

## Les aléas de carrière

**Exemple concret** des effets du projet de réforme : un couple a un deuxième enfant. Il choisit, par économie, que le conjoint qui gagne le moins passe à 80% pendant 3 ans. Aujourd'hui, ce choix n'a pas d'impact sur le nombre de trimestres cotisés. Dans un régime par points, le conjoint ne retrouvera jamais les 20% de points qu'il n'a pas « achetés » lorsqu'il fera valoir ses droits à retraite.

## A combien le point ?

Dans un système par points, il n'y a aucune garantie du montant de la pension. La seule certitude que peuvent avoir les cotisants, c'est le nombre de points acquis au cours de la carrière, mais en aucun cas ce nombre de points ne peut garantir le niveau de la future pension.

Ce système prendra en compte le contexte économique, voire politique qui pourrait faire varier la valeur du point.

Le montant de la pension ne serait connu qu'au moment du départ en retraite, **le système n'apporte aucune certitude sur le maintien du niveau des retraites**. Il reviendra à chacun en fonction de la valeur du point, qui pourra varier d'une période à l'autre, de choisir entre le montant de la pension et son âge de départ, s'il est encore en activité !



**FO**

**FO réaffirme son attachement à la solidarité fondée sur la cotisation et le paritarisme de gestion.**

### **Femmes, la double peine**

Les femmes ont les carrières les plus heurtées avec des moyennes de salaire plus basses. Elles sont surreprésentées dans les travailleurs à temps partiel, trop souvent subi.

Avec un système par point, c'est l'intégralité de la carrière qui pèse. Toutes les périodes creuses diminueront la pension au final, qui est déjà inférieure de 27% à celle des hommes, y compris en faisant jouer les solidarités, telle que la pension de réversion, puisque les femmes en sont bénéficiaires à 93%...

**Supprimer la pension de réversion ou la soumettre à conditions de ressources ferait plonger plus de la moitié des femmes veuves dans la précarité et sous le seuil de pauvreté.**

### **Les pensions de réversion**

Les retraités actuels ne seraient pas concernés par la réforme, quid de la réversion ?

Le droit à réversion est fonction de la date de décès du retraité.

Faire croire que ce droit pourrait être différent en fonction de la date de départ en retraite (avant ou après application de la réforme) est une mystification !

Le conjoint survivant d'un décédé après 2025 n'aurait pas donc les mêmes droits que celui dont l'époux est décédé avant.

Le principe constitutionnel d'égalité de droit pour une même situation (veuvage) ne pouvant être remis en cause, laisser penser que la réforme pourrait s'en affranchir est une tromperie.

De plus, en conditionnant l'ouverture des droits aux ressources, le projet écarte de nombreux bénéficiaires et baisse de fait leurs revenus et leur niveau de vie.

**C'est un nivellement par le bas.**

## **Avec FO je revendique :**

- le maintien des régimes existants, avec leurs dispositifs de solidarité et leurs droits dérivés (pensions de réversion, d'orphelin, etc);**
- le maintien des statuts;**
- le refus d'un régime unique en points.**

**Plus **FO**rts, ensemble !**

# RÉFORME DES RETRAITES :

## FO DIT STOP !

**POUR** L'AMÉLIORATION DES PENSIONS

**CONTRE** L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ

**POUR** LE MAINTIEN DES RÉGIMES EXISTANTS

**FO DIT STOP** AU RÉGIME UNIVERSEL PAR POINTS !

## RASSEMBLEMENT A PARIS LE 21 SEPTEMBRE 2019

RÉGIME UNIVERSEL

AGE DE DÉPART

MONTANT DES PENSIONS

SOLIDARITÉ

RÉVERSION

DURÉE DE COTISATIONS

CAMPAGNE  
D'INFORMATION ET  
DE MOBILISATION

## PLUS FORTS ENSEMBLE

FORCE-OUVRIERE.FR



Retraites

■ **REFORME DES RETRAITES :  
STOP !**

- **Pour le maintien de tous les régimes !**
- **Pour un système par répartition et une solidarité intergénérationnelle !**
  - **Pour le maintien des droits !**
- **Pour une revalorisation des retraites !**



**GRANDE  
MANIFESTATION  
LE SAMEDI  
21 SEPTEMBRE 2019**

**REUSSIR pour se faire ENTENDRE !**

**TOUS A PARIS SOUS LES DRAPEAUX FO !**

Je soutiens la manifestation à Paris avec   
Pour la défense de la Retraite

**TOUS A PARIS SOUS LES DRAPEAUX FO !**

Deux bus on déjà été affrétés pour l'UDFO de Côte d'Or, ils partiront de l'UD direction Paris. **Le coût pour chaque participant sera de 10€ payable au moment de l'inscription** (prévoir les repas tirés du sac). Les inscriptions devront se faire auprès de **l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Côte d'Or**, qui se chargera de les comptabiliser. Les camarades intéressés devront passer par leurs syndicats respectifs, les adhérents isolés et les camarades retraités directement auprès de l'UDFO21.

**Compte rendu des négociations sur les Rémunérations Minimum Garanties (RMGA) de la Métallurgie en Côte d'Or.**

Les premières négociations des RMGA ont débuté le 8 avril au siège de l'IUMM en Côte d'Or. Un tour de table fut effectué pour que chacune des organisations syndicales présente ses revendications sur la hausse des RMGA et la valeur du point.

Les propositions patronales étaient de 1,2%. L'IUMM fit une nouvelle proposition de 1,3% avec une valeur du point à 4,93€. Les parties représentées lors de la négociation fixèrent une nouvelle date de négociation au 20 mai 2019.

Le 20 mai, l'IUMM fait une nouvelle proposition de hausse de 1,5% avec valeur du point à 4,94€.

Pour FO, aucune signature ne peut être envisagée sans que le premier niveau de la grille des RMGA ne dépasse le SMIC de façon significative. L'IUMM fait une quatrième proposition de 1,6% et 1,8% pour les trois derniers échelons de la grille de salaires, avec une valeur du point à 4,95€.

Selon FO, la chambre patronale reste évasive et floue quant au nombre de salariés concernés par

cette grille, à défaut de chiffres précis. Une nouvelle date de négociation est fixée au 4 juin pour signer ou constater un désaccord en bloc sur les dernières propositions de l'IUMM. Alors se produit un brusque retournement de situation : l'IUMM contacte les organisations syndicales représentatives pour leur proposer de discuter le 14 juin du « dialogue social » en vue de nouvelles propositions sur les grilles de salaires le 3 juillet.

**Le 3 juillet, l'IUMM consent à une augmentation de 1,8%** sur l'ensemble de la grille avec une valeur du point à 4,96€ à compter du 1<sup>er</sup> août 2019. Le slogan « La Fabrique de l'Avenir » est celui de l'IUMM, mais pour nous, l'USM 21 de Force Ouvrière, fabriquer l'avenir doit se faire avec les syndicats et l'ensemble des salariés, et le partage des richesses ne peut être à sens unique.

Un protocole d'accord a été signé par FO, la CFCT et la CFE-CGC, afin que les salariés des petites entreprises puissent bénéficier des augmentations conventionnelles.

Bravo à toute l'équipe des négociateurs métallos :  
**L. BAGET, JP. De OLIVEIRA,  
P. PYCHARDY, M. VIDAL, R. FRENTZ.**

**LES RESULTATS FO****Mars 2019**

- 24 % pour FO BENVIC EUROPE (Fédé Chimie)
- 42 % pour FO FONGECIF (FEC) \*
- 63 % pour FO ISOR (FEETS)
- 100 % pour FO Orchestre DB (Arts et Spectacles) \*
- 26 % pour FO AMORA MAILLE (FGTA)
- 28 % pour FO SAVOYE (Métaux)
- 25 % pour FO URSSAF (FEC)
- 16 % pour FO STRD DIJON (Transports)
- 100 % pour FO CITROEN BOURGOGNE (Métaux)
- 63 % pour FO GEA (Métaux)

**Mai 2019**

- 75 % pour FO ALMA AMBULANCES (Transports)
- 67 % pour FO AVERY BERKEL (Transports)
- 100 % pour FO BERICAP (Fédé Chimie)
- 55 % pour FO CFA la NOUE (FEC)
- 100 % pour FO MAISON JADOT (FGTA)
- 41 % pour FO AGILIS(BTP)
- 10 % pour FO MSA BOURGOGNE (FEC)
- 62 % pour FO BOUCHARD (FGTA)
- 22 % pour FO 3M (Fédé Chimie)

\*

**Nouvelles structures Syndicales**

**Juin 2019**

- 100 % pour FO RTP (Fédé Chimie)
- 100 % pour FO SIG (FEETS)\*
- 23 % pour FO VERITAS (FEETS)
- 100 % pour FO SAMSIC DIJON (FEETS)\*

**Juillet 2019**

- 25 % pour FO HOPITAL PRIVE VALMY (Santé Privée)\*
- 27 % pour FO MUTUALITE BOURGOGNE (FEC)

**SANTÉ  
PRÉVOYANCE  
ÉPARGNE  
SERVICES FINANCIERS  
RETRAITE**

**SE SAVOIR  
ENTOURÉ,  
ÇA PERMET DE  
SE DÉPASSER**

**Damien SEGUIN,**  
skipper du bateau  
Groupe APICIL,  
1<sup>er</sup> navigateur en  
situation de handicap  
au départ du  
Vendée Globe 2020

 @groupeapicilsports  
#GoDamien

Nous nous engageons au quotidien à vous accompagner dans vos projets. Car nous savons que se savoir bien entouré est nécessaire pour avancer. Et ça change la vie !

**Protéger et servir depuis 80 ans**

**[groupe-apicil.com](http://groupe-apicil.com)**

 **GROUPE  
APICIL**